

*Les crédits***LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

M. Lewis: Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais juste reconfirmer à la Chambre que la journée de demain sera une journée de l'opposition.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS**JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Almand:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'urgence de présenter dans un avenir immédiat un projet de loi visant à prolonger la durée d'application des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage relatives aux personnes qui redeviennent membres de la population active, afin d'offrir une protection complète aux travailleurs des régions frappées par une crise économique;

Que la Chambre se déclare disposée à adopter une telle mesure en une seule séance; et

Que, pour plus de certitude, la Chambre déclare que l'adoption de la présente motion ne constitue pas un vote de censure à l'endroit du gouvernement.

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge): Monsieur le Président, dois-je rappeler que je représente une région où les travailleurs et les employeurs connaissent l'importance et la signification de la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines.

Je suis heureuse d'avoir l'occasion aujourd'hui de rappeler à cette Chambre que nous n'avons pas besoin de renouveler une norme variable désuète qui ne répond plus aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Dans plusieurs régions canadiennes, chaque saison est synonyme, ou de travail, ou de prestations, ou de frustrations. Mon engagement social d'avant 1984 me permet de confirmer que les Canadiens et les Canadiennes veulent travailler pour autant que comme société l'on veuille bien leur en donner les moyens.

Monsieur le Président, notre gouvernement a annoncé dès avril dernier son intention d'apporter une solution plus définitive à la norme variable d'admissibilité. Améliorer les possibilités d'emplois des personnes qui ont des emplois précaires, voilà ce que nous voulons faire dès le 1^{er} janvier 1990.

Le 1^{er} juin dernier, nous déposons devant la Chambre un projet de loi qui venait confirmer notre intention. La nouvelle structure des prestations que nous proposons de mettre en vigueur tiendra mieux compte des disparités régionales.

Nous nous sommes employés à changer un régime qui ne répond plus aux besoins actuels de notre main-d'oeuvre et un régime adapté aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Déjà plus d'un million de personnes éprouvent des difficultés à trouver de l'emploi. Il faut, je le répète, briser le cercle vicieux: job, assurance-chômage, assistance sociale.

Les travailleurs de ce pays aspirent à autre chose. Chez nous, nous appelons cela la dignité de l'homme. C'est Félix Leclerc qui disait «que la meilleure façon de tuer un homme était de le payer à ne rien faire». Comme gouvernement, nous faisons le pari que ces travailleurs utiliseront les outils de formation que nous mettons à leur disposition. Ce que nous leur offrons, c'est une position renouvelée avec le goût du travail. Nous ne sommes pas naïfs toutefois lorsque nous envisageons de tels changements aussi importants. Nous savons très bien qu'il est beaucoup plus difficile de se trouver un emploi à Terre-Neuve où le taux de chômage se situe encore à environ 14 p. 100, plutôt qu'à Toronto où il se situe à environ 4 p. 100.

C'est pourquoi de toute urgence, il nous faut ramener le régime d'assurance-chômage à sa vocation première. Je profiterai donc de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour faire appel à la bonne volonté des membres du Sénat. Je les invite à approuver le plus tôt possible ce projet de loi. Ils favoriseront ainsi l'émergence d'une main-d'oeuvre plus qualifiée et beaucoup plus productive.

Madame la Présidente, il serait impensable de remettre à plus tard la mise en oeuvre de la stratégie de la main-d'oeuvre. Nos travailleurs et nos travailleuses canadiennes veulent travailler. Nos travailleurs veulent des mesures dynamiques, veulent des mesures efficaces. Nos travailleurs et nos travailleuses ne veulent plus attendre six mois, huit mois ou douze mois. Nos travailleurs veulent continuer de travailler et d'être actifs. Ils ne veulent surtout pas être pris en otages par ceux qui développent des stratégies politiques et refusent d'approuver notre projet de loi. Ils ne veulent surtout pas être les victimes et être partie de ce cercle vicieux: job, assurance-chômage, assistance sociale. Ce projet de loi, madame la Présidente, a été étudié à fond par un comité législatif qui a parcouru le Canada.

Le 7 novembre dernier, j'annonçais à cette Chambre la nouvelle configuration des régions économiques qui entrera en vigueur en même temps que le projet de loi. Cette réforme rendra le régime encore mieux adapté aux conditions d'emploi dans la région où habite le deman-